

Après l'adoption du projet de loi plein emploi, la lutte contre France Travail continue !

L'adoption par l'Assemblée Nationale ce 10 octobre 2023 du [Projet de loi dit "Plein Emploi"](#), déjà durci [par le Sénat](#) le 11 juillet, est un véritable séisme pour l'ensemble des travailleurs (avec ou sans emploi) et pour l'ensemble des agents du Service Public de l'Emploi. Nous ne serons pas impactés ? Nos missions et nos métiers ne vont pas évoluer avec France Travail ?

➤ **Inscription obligatoire pour tous : « créer un vivier de personnel pour le patronat ! »**

L'inscription à France Travail est ainsi étendue à tous les allocataires du RSA et leurs ayants droits, aux personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés, aux jeunes en recherche d'emploi.

➤ **15 heures minimum d'activités pour tous : « conditionner les droits à des devoirs ! »**

Alors que la droite a voulu conditionner le versement du RSA à de nouvelles obligations, les 15 heures minimum d'activités s'imposent à tous les privés d'emploi puisqu'elles sont contenues dans le contrat d'engagement réciproque signé par tous les travailleurs privés d'emploi.

➤ **Accentuation de la libéralisation du Service Public de l'Emploi : « démanteler Pôle emploi ! »**

Avec la création du « Réseau des Acteurs de l'Insertion et de l'Emploi », en lieu et place de l'écosystème France Travail, il est bien prévu dans le projet de loi que l'orientation des demandeurs d'emploi pourra se faire auprès de Pôle Emploi devenant France Travail, des Missions Locales, de Cap Emploi, des Conseils Départementaux mais aussi auprès « d'autres **organismes référents**, publics ou **privés**, après décret »

➤ **Renforcement des sanctions : « contrôler et sanctionner plutôt qu'accompagner ! »**

Il est réaffirmé l'Offre Reasonnable d'Emploi et la privation des allocations en cas de deux refus, l'obligation d'assiduité et de répondre aux convocations, la création de la « sanction-remobilisation » avec la possibilité de suspendre tout ou partie de l'allocation pendant une période définie par décret et de la reverser (dans la limite de 3 mois) en cas d'« actes positifs de recherche d'emploi ».

Chacun sait qu'« *il ne suffit pas de traverser la rue* » ou « *faire le tour du vieux port à Marseille pour trouver du boulot* » et ce n'est pas en forçant les travailleurs privés d'emploi - **en menaçant de les priver du minimum de survie** (RSA du foyer compris) - à répondre aux besoins de main d'œuvre des employeurs locaux - que le chômage et la précarité vont se réduire réellement. **France Travail n'est pas que la fin de Pôle emploi, c'est surtout celle du Service Public de l'Emploi.** Compte tenu de ses effectifs (même si le gouvernement prévoit 300 Equivalents Temps Plein supplémentaires dévolus dans le Projet de Loi de Finances 2024 et alors que le ministre Dussopt annonce dans le même temps « *la nécessaire réorganisation de Pôle emploi* »), il est impossible que Pôle emploi devenu France Travail assure seul ces nouvelles activités. **De fait, la sous-traitance et le recours aux Opérateurs Privés de Placement comme aux Agences d'Intérim vont devenir la norme. La fonction de France Travail risque de se réduire à inscrire, prescrire, indemniser et contrôler/sanctionner.** Au-delà des effets sur nos conditions de travail et les tensions qui risquent de voir le jour, c'est tout notre métier d'accompagnement qui est pulvérisé, le Conseil en Evolution Professionnelle même s'il est toujours inscrit dans la loi, a vécu.



La CGT Pôle emploi s'est fortement mobilisée avec la Confédération CGT et les secteurs de la CGT concernés depuis plus d'un an pour analyser, expliquer, rencontrer les parlementaires contre ce projet de loi. [La réussite du rassemblement de la CGT du 26 septembre](#) devant l'Assemblée Nationale – en présence de nombreux parlementaires et de Denis Gravouil, secrétaire confédéral le démontre. **Les élections professionnelles au sein de Pôle emploi se déroulent du 13 au 23 novembre 2023. A cette occasion, voter**

CGT, c'est aussi défendre notamment un vrai Service Public de l'Emploi répondant aux besoins des usagers, un droit à l'accompagnement réalisé par le SPE et une juste indemnisation pour tous les travailleurs privés d'emploi.

Avec ce projet de loi adopté, à Pôle Emploi, nos missions de service public et nos métiers sont attaqués, impactant inéluctablement les conditions d'accueil et d'accompagnement des usagers et nos conditions de travail. Et demain ? Il est encore temps d'agir pour une autre politique du service public de l'emploi ! [A la CGT, nous avons d'autres revendications !](#)

ORGANISONS-NOUS ! [REJOIGNEZ LA CGT POLE EMPLOI !](#)